

"véritable" menace, alors tous les accords sont assujettis à l'issue d'événements imprévisibles, ce qui revient à dire que rien n'a changé et que la supériorité militaire demeure la seule sauvegarde. Les négociations se déroulant actuellement sur les armements stratégiques mettront ces philosophies divergentes à rude épreuve.

2) La limitation des armements et le désarmement

Introduction

En général, le Canada vote sur ces questions aux Nations-Unies avec un groupe de "puissances moyennes" amies, dont le Japon, l'Australie, la Norvège, les Pays-Bas et l'Allemagne de l'Ouest. Cette attitude lui garantit une place sûre, bien "au milieu", lorsqu'il y a débat. Notre pays a montré la voie en ce qui concerne la vérification, mais il s'est par ailleurs contenté de voter avec la plupart de ses alliés de l'OTAN contre les résolutions qui allaient à l'opposé des politiques de cette dernière et qui ont notamment concerné le gel de la production d'armes nucléaires et l'interdiction d'en faire usage. Toutefois, le gouvernement n'a pas hésité à s'opposer aux politiques américaines qui semblaient menacer la stabilité des relations Est-Ouest. Il a ainsi dénoncé la mise au point de défenses stratégiques qui iraient au-delà de certaines limites et qui violeraient les paramètres maximums fixés dans le Traité SALT II au sujet des armes stratégiques.

a) Les armes nucléaires et spatiales

Au début de 1985, les États-Unis et l'Union soviétique ont convenu de mener simultanément des négociations sur trois catégories d'armes nucléaires, à savoir les missiles à longue portée, ou missiles stratégiques, les armes spatiales, et les engins à portée intermédiaire (de 1 000 à 5 500 km). Le Traité sur les armes FNI signé le 8 décembre 1987 est le premier fruit de ces négociations; il semble bien augurer des chances de parvenir à